

Objet :

Groupe « crèches » du 18 juin 2013

1. Accueil – Présentation de l'ordre du jour

Avant de commencer l'ordre du jour, un point d'information est fait aux membres du groupe sur l'annonce du premier ministre du 3 juin dernier de création de 100 000 créations de places d'accueil de jeunes enfants en milieu collectif, dans le cadre de la rénovation de la politique familiale.

Selon les différents retours des membres, il semblerait que les indicateurs seraient les mêmes que le plan crèche pluriannuel d'investissement (PCPI) prévu par la convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales pour la période 2009 à 2012 à savoir le rattrapage des besoins non couverts, l'intercommunalité et le potentiel financier des communes.

La prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion n'est pour le moment pas signée et devrait préciser les modalités d'application de cette annonce.

2. Echanges sur les besoins des crèches en Systèmes d'Information

Jean-François Goglin, responsable des Systèmes d'Information de Santé

❖ **Éléments de contexte**

Le logiciel métier petite enfance est un poste stratégique pour les établissements du secteur de la petite enfance car il constitue un vrai facilitateur de tâches. Or, une variété de logiciels existent ; certaines CAF financent certains logiciels, d'autres pas, et la crèche peut être accolée à d'autres activités qui disposent de leur propre logiciel. Il est alors apparu intéressant aux membres du groupe de réfléchir à formaliser une aide au choix d'un logiciel métier crèches, qui permettrait de guider les petites comme les grandes structures dans leur choix et dans leur négociation avec les fournisseurs.

❖ **Éléments de discussion**

Alors qu'il est important que les logiciels s'adaptent au fonctionnement de la structure, il n'est pas évident de savoir quel logiciel est adapté pour les crèches.

Deux membres soulignent que certains logiciels sont fournis par la CAF pour « contrôler » la mise en œuvre de la Prestation de Service Unique (Gard, Tarn et Garonne)

Les questions posées sont les suivantes :

- A quoi faut-il penser avant de choisir son logiciel ?
- Est-il possible de faire un inventaire de ce qu'offrent les logiciels existants ?
- Quelle gestion de l'outil après l'installation du logiciel ?

Jean-François Goglin, responsable des Systèmes d'Information de Santé, présente les **différentes actions possibles au sein de la FEHAP** pour répondre à ce besoin.

Le Baromètre des éditeurs est un outil développé au sein de la fédération qui permet un comparatif des offres du marché et un diagnostic du besoin par chaque structure. Il a d'ores

et déjà été élaboré pour différents champs d'activités au sein du secteur sanitaire et du secteur médico-social.

Un groupe de travail élabore dans un premier temps un livre blanc pour déterminer comment fonctionnent les différents types de crèches et décrire les processus à partir desquels le baromètre sera construit. Cela permettra une visibilité aux crèches sur leur système actuel et, par la suite, un kit d'auto évaluation sera élaboré sous la forme d'un powerpoint.

Cet outil présente l'intérêt pour les petites structures de faire partie d'un ensemble de clients et d'avoir ainsi plus de poids.

La FEHAP peut également intervenir auprès des fournisseurs lorsqu'un problème existe entre ces derniers et une structure. Une rencontre au siège peut être organisée.

❖ **Éléments de conclusion :**

- Constituer un groupe de travail afin d'élaborer le livre blanc du Baromètre pour les crèches
- Prévoir les temps de travail nécessaires à l'élaboration du Baromètre

3. Point sur les avancées du guide développement durable et sur les apports des membres du groupe

❖ **Éléments de contexte**

Pour l'année 2013, un des axes majeurs du travail du groupe Crèches porte sur la thématique du développement durable. L'objectif est d'impulser une démarche de développement durable dans les établissements petite enfance en abordant les divers aspects de cette thématique en crèches par l'élaboration d'une plaquette sur le sujet.

❖ **Éléments de discussion**

Les membres relisent la dernière version de la trame du guide et émettent des remarques afin de la compléter.

La question du niveau de détail du contenu du guide est posée : il serait intéressant de donner un retro planning aux destinataires afin de se projeter à court, moyen et long terme. Les pistes de réflexion doivent être mises en valeur (pourquoi investir dans un appareil vapeur haute pression par exemple ?) et des pistes d'actions concrètes doivent permettre à chaque crèche de s'investir.

❖ **Éléments de conclusion**

- Le guide intégrant les différentes remarques des membres du groupe sera rédigé
- Les membres du groupe sont invités à relire le document retravaillé et à faire parvenir leurs remarques complémentaires avant la prochaine réunion de septembre

4. *Présentation d'un « clausier développement durable »*

Véronique Chasse, responsable des Achats

❖ **Éléments de contexte**

Dans le cadre des travaux du groupe crèches sur le développement durable, le sujet « achats » constitue un sujet important à prendre en compte. Véronique Chasse, responsable des Achats à la FEHAP, avait présenté les achats durables lors de la dernière réunion en avril et les échanges avaient abouti à se mettre d'accord pour élaborer ensemble un « clausier développement durable et clauses d'insertion sociale » afin de donner des exemples de clauses à insérer dans les cahiers des charges des fournisseurs/prestataires des crèches.

❖ **Éléments de discussion**

Le document de travail a été envoyé pour avis à d'autres adhérents de secteurs différents afin d'avoir un document le plus complet possible.

Chaque clause du document de travail élaboré par Véronique Chasse fait l'objet d'une relecture par les membres.

L'aspect social (politique de Ressources Humaines du prestataire) peut également être abordé en veillant à ce que les livraisons se fassent dans certains créneaux horaires moins propices aux embouteillages ou à ce que le ménage ne soit pas fait trop tardivement dans la structure.

Un point sur les principaux points à connaître lors de l'élaboration du cahier des charges est prévu lors de la prochaine réunion du 17 septembre 2013. La restauration / prestations livraisons de froide ou/et préparation sur place est l'exemple choisi par les membres pour ce prochain échange.

Véronique Chasse porte à l'attention des membres que les référés pré contractuels se multiplient sur les obligations de mise en concurrence et de publicité auxquels les établissements privés non lucratifs sont soumis en application de l'ordonnance du 6 mars 2005 (particulièrement sur les marchés de nettoyage, de restauration et de travaux).

❖ **Éléments de conclusion**

- Le clausier modifié sera envoyé aux membres du groupe pour relecture et compléments éventuels de leur part.
- La plaquette d'information sur l'application de l'ordonnance du 6 mars 2005 sera envoyée pour information aux membres. Elle est également disponible en ligne sur plateforme achats de la FEHAP

5. *Points d'actualité :*

❖ **PSU : Relance de la CNAF par courrier inter-associatif FEHAP/ FNAPPE/ CRF – réponse de la CNAF au courrier de l'AMF**

Un courrier commun FEHAP/Croix-Rouge/FNAPPE a été adressé le 23 avril dernier à Monsieur Hervé Drouet, Directeur Général de la CNAF sur les craintes partagées autour de l'application de la lettre-circulaire relative à la Prestation de Service Unique. Dans cette lettre, nous sollicitons un rendez-vous des trois Fédérations et Association afin d'évoquer ensemble ce problème, susceptible de compromettre gravement le fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants.

L'Association des Maires de France, qui a eu la même démarche de son côté, a eu une réponse mettant en avant le fait que la circulaire du 29 juin 2011 ne modifiait pas les règles d'attribution de la PSU et chaque élément demandé au gestionnaire de structure était justifié par un objectif social. Les règles contenues dans cette circulaire ont ainsi vocation à s'appliquer au fur et à mesure du renouvellement des conventions d'objectifs et de financement, avec toutefois une possibilité de bénéficier d'un plan personnalisé d'accompagnement adaptés à chaque situation d'équipement.

Les membres du groupe confirment, qu'en région, les contrôles de la CAF s'orientent déjà dans ce sens d'application stricte de la circulaire, avec une attention particulière portée à l'écart entre heures facturées et heures réelles. Dans certaines régions, le remplissage d'un questionnaire est demandé par la Caf, puis remonté à la CNAF sur ce sujet précis.

Les formations sur la réorganisation des pratiques commencent à se développer, par le biais du Dispositif Local d'Accompagnement par exemple.

❖ **Fiche technique sur « EAJE : Conclure une convention de partenariat avec un EHPAD »**

Dans le cadre du projet du service médico-social et social de la FEHAP, et faisant suite à un certain nombre de questionnements sur la question, une fiche technique sur la conclusion d'une convention entre un EAJE et un EHPAD a été soumise à la relecture du groupe.

Il apparaît important de préciser que la convention conclue entre la FEHAP et la CNAF ne donne pas droit à des financements particuliers mais permet de conclure un contrat enfance/jeunesse avec la CAF.

Madame Amadori livre son expérience et explique pourquoi l'opération a été intéressante pour son association gestionnaire de crèche et pour l'EHPAD en termes d'image. Un contrat Enfance-Jeunesse a été conclu entre la CAF et l'EHPAD, la micro-crèche reçoit une subvention par l'EHPAD qui par ailleurs, met à disposition ses locaux, confectionne les repas et mutualise le personnel de ménage.

Il est cependant important que le rapprochement ait lieu avec un organisme gérant déjà des crèches, de préférence privées non lucratives.

❖ **Conférence-débat du Congrès de Toulouse sur les crèches**

La Croix-Rouge Française et la CAF de la Haute-Garonne seront les deux intervenants de la conférence-débat sur la crèche de demain plus ouverte et plus accessible : Comment diversifier l'offre ? Avec quels acteurs ? qui aura lieu au Congrès annuel de la FEHAP à Toulouse.

Afin d'intéresser un maximum de personnes, il serait intéressant de traiter de l'accessibilité de manière large en évoquant l'aspect montage d'investissement du projet susceptible d'intéresser des éventuels dirigeants d'autres structures (établissements d'autres secteurs voulant créer une crèche par exemple) et l'aspect diversification des publics accueillis (enfants en situation de handicap, familles précaires) au sein des EAJE.

Les membres du groupe crèche sont invités à relayer l'information auprès de leurs réseaux en région sur la conférence-débat sur les crèches.

6. Calendrier

La prochaine réunion du groupe crèche aura lieu le 9 septembre 2013 de 10h à 16h à la FEHAP à Paris.